

CONSEIL DE QUARTIER « PLATEAU/FORT/FONTAINE DE VILLIERS »

Jeudi 25 juin 2015

Membres du Conseil de quartier :

Ville de Sucy-en-Brie

Présidente : Catherine CHICHEPORTICHE

Co-président : Olivier TRAYAUX

Cabinet du Maire : David PERRE – Olivier CLODONG

Administration : Christophe BOIN (DGS) - Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

Présence de Jean-Pierre CHAFFAUD (Maire adjoint en charge des affaires techniques) et d'Anne-Marie BOURDINAUD (Conseillère municipale en charge de la Mobilité urbaine et Numérique) pour leur intervention sur les sujets Inondation et Fibre optique.

Collège des habitants

Présents : G. COIA, M. DEBORD, M. JOSPIN, S. JULOU, A. MENARD, D. MORAND, A. CATINAUD

Collège des institutionnels

Présents : ML. JAGOURY, C. KOMANIECKI, C. SIGNORET, M. KIRCHHOFFER, S. GIROD, R. GRACIA, F. ROCHEREAU

Absente excusée : E. LARQUIER

7 personnes présentes dans le public.

Ordre du jour du conseil :

- Installation du Conseil de quartier
- Signature de la charte de fonctionnement
- Définition du calendrier des Conseils de quartier
- Point sur la problématique d'inondation et des bassins de rétention

- Etat d'avancement de la fibre optique
- Information sur le dispositif « ville vigilante »
- Sujets à inscrire à l'ordre du jour pour la prochaine réunion

La Présidente, Catherine CHICHEPORTICHE, ouvre la séance en remerciant les membres présents et le public.

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Installation du Conseil de quartier Catherine CHICHEPORTICHE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tour de table et présentation de l'ensemble des membres présents du Conseil de quartier.
<p>Signature de la charte de fonctionnement Catherine CHICHEPORTICHE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation succincte de la charte de fonctionnement (règlement interne des Conseils de quartier, son fonctionnement, ses objectifs, la composition du bureau, organisation des séances, les groupes de travail, la communication des travaux et comptes rendus, ...) - Signature de la charte par les membres présents. - Les séances sont dorénavant enregistrées et donneront lieu à un compte rendu synthétique. <p><i>Un membre du Conseil : comment se faire connaître en qualité de membre du Conseil de quartier dans notre quartier ?</i></p> <p><i>Réponse de la Présidente: la composition de tous les Conseils de quartier ainsi que les comptes rendus seront communiqués sur le site internet de la ville dans la rubrique « Démocratie participative Conseils de quartier » en cours de création.</i></p>
<p>Définition du calendrier des Conseils de quartier Catherine CHICHEPORTICHE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence : 3 à 4 Conseils de quartier par an. - Prochain conseil : novembre 2015 (date à préciser). <p>En fonction des sujets mis à l'ordre du jour, il sera possible de former des groupes de travail chargés de travailler sur des thèmes avancés par les habitants et/ou proposés par la municipalité.</p>

Point sur la problématique d'inondation et les bassins de rétention

Jean-Pierre CHAFFAUD

Afin de lutter contre les inondations provoquées par les fortes pluies, des travaux sur le bassin de rétention, pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne (compétente), ont débuté fin 2013 rue du Tilleul et rue Porchefontaine (1^{ère} tranche) après une étude réalisée par un cabinet sur l'ensemble des quartiers Bruyères et Plateau.

La 2^{ème} tranche est prévue pour la fin de l'été (jusqu'à la fin de l'année). L'ensemble Bruyères/Plateau est concerné. Il s'agit d'un programme global d'environ 15 millions d'euros, que l'Agglomération porte sur une durée de quatre à cinq ans.

Les travaux se situent à l'intersection de la rue Dauphine et de la rue du Docteur Roux : il s'agit d'une chambre de captage des eaux avec des pompes sous chaussée qui permettent le pompage des eaux ramenées dans une conduite sous la rue Dauphine. Les eaux sont ensuite refoulées dans le Parc omnisports dans un bassin permettant leur stockage et leur restitution en quelques heures dans le réseau.

Le bassin de 1.300 m³ est structuré, sec, arboré et paysagé (avec des plantes traitant la pollution). Les plantes capteront les eaux très rapidement. Le bassin ne sera en eau qu'à partir d'un certain niveau de pluie et les pompes se mettront en route pour remplir le bassin. Il est grand et peu profond (environ 50 cm), avec des abords plats. Il est situé le long du terrain de rugby (sans empiéter sur l'espace pouvant accueillir à terme l'implantation de tribunes et de vestiaires).

L'eau rejetée sera une "eau propre". Le bassin nécessitera quelques ouvrages et un entretien du parc par la Ville.

Les travaux d'une durée d'environ 6 mois seront moins dérangeants que ceux de la rue Porchefontaine pour les riverains.

Financement : la Communauté d'Agglomération pour l'assainissement.

L'ouvrage à l'air libre est éligible aux subventions par l'Agence de l'eau.

Démarrage des travaux : fin août/début septembre 2015.

Durée prévisionnelle des travaux : 4 à 5 mois.

Il sera possible de visiter le chantier cet automne côté parc.

	<p>Un membre du Conseil signale que du côté du quartier du Fort, il existerait des rus au-dehors de celui de la Fontaine de Villiers et qui traverseraient la partie en pente du Fort et des drains construits en 1970/1975. Il n'y a aucune trace de ces informations. A l'occasion de désordre d'un pavillon, il a été constaté la présence de sources, un ruisseau qui coule.</p> <p><i>Question : avez-vous une carte qui tracerait ces rus ou drains ?</i></p> <p><i>Réponse de Mr Chaffaud : en effet, nous sommes en possession de cartes géologiques. Nous sommes dans des zones où la rivière a creusé son lit et on a des circulations d'eau erratique, des écoulements éparpillés dans Sucy qu'on ne peut pas toujours maîtriser.</i></p> <p>Un membre du Conseil souhaiterait avoir connaissance de l'étude réalisée sur les inondations.</p>
<p>Etat d'avancement de la fibre optique Anne-Marie BOURDINAUD</p>	<p>Orange a été nommé par l'ARCEP en qualité d'opérateur déployeur de la fibre optique sur la ville de Sucy. Le déploiement est découpé en 5 lots couvrant toute la commune. Le quartier Plateau/Fort/Fontaine de Villiers/Procession fait partie du lot 1.</p> <p>Démarrage : fin 2013 (armoires de rue posées).</p> <p>Premier client raccordé : juillet 2014.</p> <p>Tarif abonnement Orange : variable selon les abonnements.</p> <p>Sur 3700 éligibles, environ 2460 logements sont raccordables sur le lot 1. Reste ensuite le raccordement final pour la souscription d'un abonnement. Le déploiement est toujours en cours.</p> <p>Le lot 2 a démarré et concerne le quartier des Bruyères et la Cité verte.</p> <p>Le périmètre du lot 3 n'est pas connu actuellement.</p> <p>Orange est actuellement le seul opérateur commercial sur la ville. SFR, co-investisseur avec Orange, devait arriver en décembre 2014, quant à Free et Bouygues, ils n'ont pas donné de prévisionnel.</p> <p>Il est indiqué également que certaines copropriétés et collectifs n'ont pas encore signé la convention sans laquelle aucun raccordement ne sera opéré.</p>

Un membre du Conseil : quel est le prix du raccordement ?

Réponse de Mme Bourdinaud : pour Orange, il s'élève à 149 € pour un pavillon en souterrain et 250 € pour une installation en aérien sur poteaux. Il existe actuellement des offres de parrainage et certains sucyciens ont même pu bénéficier d'un raccordement gratuit. Toutes les six semaines, des offres commerciales très intéressantes sont proposées.

Le raccordement en aérien est plus long qu'en souterrain car certains poteaux appartiennent à ERDF. Une convention a été signée entre SUDELEG et ERDF autorisant ORANGE à utiliser les poteaux ERDF pour fixer les boîtiers de raccordement.

Il est indiqué que les établissements scolaires (collèges et lycées) sont pris en charge par le Conseil départemental. Celui-ci est actuellement en phase d'essais sur la ville de Créteil et prévoit un raccordement des collèges et lycée courant du premier semestre 2016.

Pour tout renseignement, un dossier Fibre optique est consultable sur le site internet de la Ville (www.sucy@ville-sucy.fr) et alimenté par Anne-Marie Bourdinaud en charge de ce dossier.

Un membre du Conseil fait remarquer qu'une situation de monopole s'est installée du fait d'un seul choix d'opérateur. Madame Bourdinaud répond que les autres opérateurs sont informés des différents stades du déploiement. SFR et Orange se sont partagés les villes du département par le biais de l'ARCEP. Il faut savoir que dans les villes qui dépendent de SFR, la fibre n'est toujours pas déployée. Actuellement, il n'y a pas d'autres choix.

Ce même membre poursuit en indiquant qu'il faut être vigilant par rapport à l'installation de la fibre par les techniciens d'Orange qui ont enlevé des câbles pour faire passer ceux de la fibre dans les goulottes sans se préoccuper du

	choix du propriétaire des lieux, ceci pour éviter l'installation à l'extérieur des collectifs lorsque la solution de l'installation en intérieur n'est pas envisagée.
<p>Information sur le dispositif « Ville vigilante » David PERRE</p>	<p>Dispositif présenté au Conseil Municipal du 29 juin 2015. Il repose sur la base du volontariat des habitants du quartier. La Ville de Sucy est globalement plus sûre que beaucoup d'autres mais doit malgré tout faire face à des cambriolages, des dégradations de véhicules, et des vols à la roulotte. La topologie de la Ville est particulière, la commune est la plus étendue du Val-de-Marne ramenée au nombre d'habitants. Elle est très pavillonnaire et propice à ce type de délinquance. Il est difficile de couvrir la Ville en moyens humains, même avec une Police municipale organisée. La Municipalité a donc mis en place plusieurs outils, notamment des caméras de vidéo-protection à des endroits spécifiques. Il n'est bien sûr pas envisageable de couvrir ainsi tout le territoire.</p> <p>Il est rappelé que la sécurité est une compétence de l'Etat, la Ville n'intervenant qu'en second plan. Le Maire n'a aucune relation hiérarchique avec la Police Nationale mais elle a autorité sur la Police municipale.</p> <p>Outre la mise en place de caméras, la Ville s'est dotée d'une brigade équestre qui semble être une bonne réponse dans les parcs, zones pavillonnaires, sentiers, forêts... Elle trouve toute son utilité dans ces secteurs.</p> <p>La Ville souhaite également faire appel au civisme et à la citoyenneté de chacun en complément de ces dispositifs. Il en est ainsi du dispositif « Ville-vigilante » que la municipalité propose de mettre en place.</p> <p>Ce dispositif consiste à créer un réseau d'habitants, sur la base du volontariat, formés par la Police municipale pour assurer une surveillance dans leur secteur, dans leur rue. Ils pourront conseiller leurs voisins sur les règles de prudence à respecter et auront pour vocation de donner l'alerte en cas de besoin.</p> <p>Il s'agit aussi de faire un lien avec ses voisins dans le respect de la vie privée de chacun.</p> <p>Une charte est prévue pour poser le cadre et donnera lieu à une signature par chaque référent.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix du référent : chaque référent sera « confirmé » après étude de sa candidature (nécessité d'un casier judiciaire vierge).

- Constitution du maillage : le développement du réseau de référents se réalisera petit à petit.
- Rôle du référent : être vigilant et faire remonter des informations à la Police municipale qui elle-même relayera à la Police Nationale. Le référent sera doté de moyens de communication.
- Mise en place dès l'été après approbation du Conseil municipal.
- Mise en place d'une signalétique (communication sur site type panneaux) aux entrées du quartier participant à l'opération.
- Dépenses : les dépenses de communication seront prises en charge par la Ville.

Ce dispositif est régi par une convention entre le Préfet du Val-de-Marne et Madame le Maire de Sucy-en-Brie, qui précise les modalités de mise en œuvre. Plusieurs candidats se sont déjà fait connaître pour tenir le rôle de référent dans certaines rues.

Il est rappelé que les effectifs de la Police municipale sont au nombre d'une dizaine d'agents, un renforcement est actuellement en cours afin d'assurer et développer d'autres actions. Aujourd'hui une brigade équestre et un dispositif de surveillance de vidéo protection (22 caméras) sont déjà opérationnels. Au vu du territoire très étendu de la commune, il est impossible de couvrir toute la ville de caméras qui d'un point de vue budgétaire ne serait pas sérieux.

Un membre du Conseil : avez-vous un retour des expériences de ce type dans d'autres communes et est-ce efficace ?

Réponse de Mr Perre : oui il en existe en région parisienne et dans le sud de la France. Le système est dissuasif. Avec un maillage conséquent, les cambriolages sont en diminution. Une communication visuelle sera installée à l'entrée du quartier participant à l'opération.

Plusieurs personnes du public habitant l'allée des Douves interviennent pour

exprimer leur mécontentement concernant des évènements de cambriolages dont ils ont été victimes mais aussi de dégradation de véhicules (après la fête de la musique), et de diverses incivilités liées au passage des collégiens du Fort.

Un membre du Conseil : y-a-t- il une caméra au Plateau sur les 22 ?

Réponse de Mr Perre : oui, elle se situe sur la Place Sainte Bernadette. La vidéo protection a été mise en place dans un premier temps dans les quartiers commerciaux où il y avait plus de flux, puis une liaison CSU et le commissariat de Boissy va se mettre en place dans un deuxième temps où la Police Nationale aura la main sur les caméras implantées sur Sucy. Une troisième phase est prévue et consistera à mettre des caméras aux entrées et sorties de la ville.

Un membre du conseil indique qu'il serait souhaitable de renforcer la surveillance, mettre en place des caméras supplémentaires aux abords des collèges du Parc et Fort ainsi qu'au niveau du lycée où il y a beaucoup d'altercations entre parents et où la circulation est extrêmement dense et dangereuse. Il ajoute qu'il faut renforcer également les patrouilles et notamment la présence de la brigade équestre qui pourrait être très efficace. Certains endroits ne sont pas sécurisés notamment au niveau du petit sentier qui longe la rue Halévy. Mr Boin indique que la mairie de Sucy a été informée de ces évènements et les caméras ont pu identifier et suivre les auteurs de certains faits. Le lien a été fait avec la Police Nationale.

Concernant les problèmes de stationnement aux abords des collèges, Catherine Chicheportiche souhaite que la Ville mette en place une communication en direction des parents afin de leur rappeler les règles du stationnement, de la circulation et de les sensibiliser au civisme et au respect de chacun. Une réflexion peut être envisagée à ce sujet.

Le dispositif « Ville vigilante » a été adopté lors du dernier Conseil municipal du 29 juin.

La Ville est désormais en attente de la signature par le Préfet de la convention

	de mise en place du projet.
Sujets à inscrire à l'ordre du jour pour la prochaine réunion Catherine CHICHEPORTICHE	<ul style="list-style-type: none"> - Point sur les déplacements alternatifs, circulations douces, - Le devenir des halles du Fort, - Nuisances sonores au niveau du city stade entre le gymnase du Fort et le collège du Fort, <p>A ce sujet, Monsieur Boin précise que les travaux vont commencer courant juillet afin de fermer complètement cet espace.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la réfection des trottoirs (grands axes prioritaires) - Réflexion sur le réaménagement d'un plan de circulation autour de la rue Lacarrière, le centre ville, les Bruyères dès l'achèvement de la déviation de Boissy, - ZAC du Fort, - Réflexion sur le réaménagement du parking du collège du Fort et du rond-point.

Catherine Chicheportiche lève la séance en remerciant les membres du Conseil pour leur présence et participation.